

OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Évaluation de l'estimation par le gouvernement du coût d'une norme nationale de 360 heures pour être admissible à l'assurance-emploi (AE)

Ottawa, Canada
Le 9 septembre 2009
www.parl.gc.ca/pbo-dpb

En vertu de la *Loi fédérale* le directeur parlementaire du budget (DPB) doit présenter une analyse indépendante au Sénat et à la # économie nationale.

DPB « procède à une analyse indépendante de ce que coûterait au gouvernement la proposition, exprimée par le Parti libéral du Canada, -emploi (AE). »

Préparé par :

Russell Barnett, Jeff Danforth, Chris Matier, Brad Recker et Stephen Tapp*

* Les auteurs souhaitent remercier Mostafa Askari et Kevin Page pour leurs commentaires utiles. De

Points importants

Le 6 et le 14 août 2009, le gouvernement du Canada présentait au Groupe de travail sur l'emploi et le chômage des propositions de normes nationales de 360 heures pour être admissible à l'AE. Il n'y avait aucun changement au niveau du comportement) et les coûts dynamiques (incluant les impacts découlant de changement au niveau du comportement).

Une des estimations des coûts que le gouvernement a présentée le 14 août semble être conforme à la norme nationale de 360 heures en vertu duquel les bénéficiaires spéciaux, les nouveaux entrants et les rentrants sur le marché de la main-d'œuvre ne se qualifieraient pas. Par conséquent, le DPB a basé son analyse sur cette estimation.

On n'a obtenu aucun renseignement additionnel sur les données ou la méthodologie sous-jacentes de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) pour terminer cette analyse, le DPB a basé son analyse sur les données et la méthodologie sous-jacentes de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC).¹ On n'a obtenu aucun renseignement additionnel sur les données ou la méthodologie sous-jacentes de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC).

On a estimé le coût du gouvernement, qui se chiffre à 2,425 milliards de dollars, incluant les coûts statiques et dynamiques de la norme nationale de 360 heures. Ce coût est exagéré, puisque :

Le DPB croit que l'estimation des coûts de la norme nationale de 360 heures est exagérée ; et,

L'estimation des coûts de la norme nationale de 360 heures est exagérée car elle ne tient pas compte des coûts statiques afin de définir les coûts de cette proposition, compte tenu de la structure du

gouvernement du coût statique de la norme nationale de 360 heures de 48 milliard de dollars (incluant les frais administratifs). On a basé son analyse sur les données et la méthodologie sous-jacentes de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) qui constitue une estimation raisonnable du coût de la norme nationale proposée de 360 heures

de la norme nationale de 360 heures, qui dépasse les 4 milliards de dollars (présentée le 6 août), à la norme nationale de 360 heures proposée de 48 milliard de dollars des individus au chômage qui ne sont pas couverts par la proposition (soit les bénéficiaires spéciaux, les nouveaux entrants et les rentrants sur le marché de la main-d'œuvre).

¹ Le 20 août 2009, le DPB demandait au sous-ministre et au sous-ministre associé principal de RHDC des renseignements pertinents à la demande du député de Dartmouth-Cole Harbour d

que RHDC a remis le 4 septembre indique un coût statique de 1,136 milliard de dollars (hors frais administratifs) et n'affecte pas les conclusions de l'analyse de la norme nationale de 360 heures pour être admissible à l'AE.

Norme nationale proposée de 360 heures pour être admissible à l'AE²

La proposition du Parti libéral du Canada consiste à changer temporairement le seuil de 700 heures admissibles à l'AE (DBP aux fins de cette évaluation, le changement à la politique : 1) sera présumément une durée applicable uniquement aux prestations nouveaux entrants et aux rentrants sur le marché de la main-d'œuvre (ce seuil de 700 heures exige toujours au moins 910 heures de travail au cours de la période de qualification).

Qualification

En vertu des changements proposés, le nombre d'heures admissibles serait réduit à 360 heures pour les 58 régions économiques (tableau 1). Cependant, les nouveaux entrants et les rentrants sur le marché de la main-d'œuvre devraient encore accumuler un minimum de 910 heures admissibles au cours de la période de qualification. Par exemple, dans les régions économiques où le chômage est inférieur à 6 pour cent, cela impliquerait que le nombre minimal d'heures admissibles nécessaires chuterait de 700 à 360 heures et que, pour les régions où le taux de chômage est supérieur à 13 pour cent, cette baisse serait de 420 à 360 heures.

Durée des prestations

La durée des prestations hebdomadaires pour les individus se qualifiant en vertu du seuil de 360 heures dépendrait du taux de chômage dans la région économique. Par exemple, dans les régions où le chômage est inférieur à 6 pour cent, les personnes qualifiées qui présentent 360 heures admissibles seraient admissibles à 14 semaines de prestation; dans les régions où le chômage est supérieur à 16 pour cent, un individu présentant 360 heures admissibles serait

admissible à 36 semaines de prestation. Le tableau détaillé montrant les heures admissibles exigées et la durée des prestations en fonction du taux de chômage de la région est présenté à l'annexe B (fournie par le Parti libéral du Canada).

Tableau 1

Seuil proposé d'admissibilité à l'AE en fonction de la norme nationale proposée de 360 heures et durée des prestations

Taux de chômage de la région	Heures minimales	Semaines de prestation
6 % et moins	360	14-18
Plus de 6 % mais au plus 7 %	360	16-20
Plus de 7 % mais au plus 8 %	360	18-21
Plus de 8 % mais au plus 9 %	360	20-23
Plus de 9 % mais au plus 10 %	360	22-24
Plus de 10 % mais au plus 11 %	360	24-26
Plus de 11 % mais au plus 12 %	360	26-27
Plus de 12 % mais au plus 13 %	360	28-29
Plus de 13 % mais au plus 14 %	360	30-36
Plus de 14 % mais au plus 15 %	360	32-36
Plus de 15 % mais au plus 16 %	360	34-36
Plus de 16 %	360	36

Source: Parti libéral du Canada

Remarque: O

admissible. O

semaines de prestation signifie les nombres minimal et maximal correspondants de semaines de prestations

Montant des prestations hebdomadaires

O

55 pour cent des gains hebdomadaires admissibles, resterait inchangée en vertu de la proposition.

² O destiné aux prestataires réguliers.

Estimation, par le gouvernement, d'une norme nationale de 360 heures pour être admissible à l'AE

Le DPB a analysé les estimations, par le gouvernement, de la norme nationale de 360 heures

présentées au Groupe de travail sur l'assurance-emploi.

Cependant, la portée de cette analyse était limitée, car aucun renseignement

additionnel concernant les données sous-jacentes ou la méthodologie de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) avant de compléter son analyse. Par conséquent, le DPB n'a pu

estimer le coût possible de ce que coûterait au gouvernement une norme nationale de 360 heures pour être admissible à l'AE.

Il n'y a eu aucunement les conclusions de l'analyse.

Le DPB

pour analyser le caractère raisonnable des estimations du gouvernement, le DPB a tenté d'estimer le coût

du changement proposé au gouvernement, soit : 1) le nombre de nouveaux bénéficiaires résultant du changement proposé au programme; 2) la durée moyenne des prestations reçues par les nouveaux bénéficiaires; 3) la prestation hebdomadaire moyenne que recevraient les nouveaux bénéficiaires.

Sommaire des estimations des coûts par le gouvernement

Le

gouvernement fut présentée au GTAE le 6 août. Ces estimations comportaient quatre options distinctes en ce qui concerne la norme nationale de 360 heures (annuler la norme, prolonger la formule actuelle, se rapprocher le plus de la proposition du Parti libéral du Canada en matière de la norme nationale de 360 heures en ce qui concerne la durée des prestations. Il existe cependant une différence importante entre

le

programme (le 6 août), on prenait pour acquis que le programme comportait des prestations spéciales, régulières, ainsi que pour les nouveaux entrants et les rentrants, ce qui est considérablement plus ambitieux que la norme nationale 360 heures proposée.

Le tableau 2 ci-dessous nous présente un résumé

des résultats qui a produit deux séries de résultats. La première estimation nous a révélé un coût de 2,295 milliards de dollars (pour une année) pour un nombre exigé

de prestataires (le nombre de prestataires n'avait aucun changement au niveau du comportement). Dans la documentation distribuée,

les coûts dépassant les 4 milliards de dollars basés sur les coûts statiques et sur les coûts dynamiques combinés, reflétant ainsi une réponse comportementale présumée de la part des

prestataires. Le tableau 2 établit le coût statique moyen par prestataire, incluant les coûts dynamiques, à 901\$ pour la première estimation des coûts.³ Le deuxième ensemble

de données a été présenté au GTAE le 14 août et comprenait

des estimations des coûts pour les prestataires que propose le Parti libéral du Canada.

³Les travaux précédents réalisés par RHDCC nous démontrent que le coût moyen des prestataires spéciaux et réguliers représente environ 92 pour cent du coût moyen de tous les prestataires. En réduisant le coût moyen par prestataire dans les estimations des coûts statiques du gouvernement afin de tenir compte de cette différence, on réduirait le coût moyen par prestataire à 6 373\$.

Tableau 2

Impact sur les clients et coût d'une norme nationale de 360 heures pour être admissible à l'AE (estimation)

	Bénéficiaires inclus	Type de coûts présentés	Coûts par année (milliards \$)	Nombre de nouveaux prestataires	Coût moyen par nouveau prestataire (\$)
Première estimation des coûts (6 août)	Spéciaux, réguliers, nouveaux entrants et rentrants	Statiques	2,295	332 580	6 901
Deuxième estimation des coûts (6 août)	Spéciaux, réguliers, nouveaux entrants et rentrants	Statiques et dynamiques	+4,0	--	--
Troisième estimation des coûts (14 août)	Réguliers seulement	Statiques et dynamiques	2,425	166 300	--

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; RHDCC.

Remarque : Le coût moyen par nouveau prestataire est basé sur les calculs du DPB (2,295 milliards \$ divisé par 332 580 prestataires).

De façon spécifique, le changement proposé au programme ne comportait que les prestations régulières et excluait, par conséquent, les prestataires spéciaux, les nouveaux entrants et les rentrants sur le marché de la main-d'œuvre. De plus, on a présenté à peine un ensemble de résultats lors de la présentation du 14 août plutôt

tôt (soit le coût statique, ainsi que les coûts statiques et dynamiques combinés). La troisième estimation des coûts (tableau 2) nous présentait un coût pour une année de 2,425 milliards de dollars pour la norme nationale de 360 heures pour être admissible, ce qui comprenait les coûts à clientèle, soit le nombre de nouveaux prestataires réguliers, était estimé à 166 300⁴ 50 estimé (statique) sur la clientèle de la première estimation des coûts. Le coût dynamique dans la troisième estimation des coûts était « présumément de 75 pour cent du coût prestataires ».

Analyse de la troisième estimation des coûts

Où la troisième estimation des coûts, puisque celui-ci la proposition présentée par le Parti libéral du Canada.

U... gouvernementale des coûts statiques et dynamiques du programme en vertu de la troisième estimation des coûts, le gouvernement précise que la « réponse comportementale des prestataires réguliers est présumément de 75 pour cent des coûts des prestataires ». Même si cet énoncé est quelque

pou... 8 uci - concerne le coût dynamique identifié dans la deuxième estimation des coûts, puisque les prestataires englobe probablement les prestataires réguliers et spéciaux, ainsi que les nouveaux entrants et les rentrants. En effet, les calculs du DPB appuient cette interprétation.

⁴0

⁴0, soit environ 11 pour cent de 300 présentée au GTAE le 14 août.

Tableau 3

Décomposition des estimations des coûts du gouvernement

	Bénéficiaires inclus	Type de coûts présentés	Nombre de nouveaux prestataires	Coûts par année (milliards \$)
Première estimation des coûts	Spéciaux, réguliers, nouveaux entrants, rentrants	Statiques	332 580	2,295 (A)
Deuxième estimation des coûts	Spéciaux, réguliers, nouveaux entrants, rentrants	Statiques et dynamiques		4,0 (B)
<i>Coût dynamique implicite</i>				<i>1,705 (C=BA)</i>
Troisième estimation des coûts	Réguliers seulement	Statiques	166 300	1,148 (D)
	Réguliers seulement	Dynamiques		1,279 (E=0.75*C)
Total pour la troisième estimation des coûts	Réguliers seulement	Statiques et dynamiques		2,426 (F=D+E)

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; RHDCC.

Remarque : Le coût moyen par nouveau prestataire repose sur les calculs du DPB en prenant pour acquis que le coût moyen par nouveau prestataire la réponse comportementale des prestataires réguliers équivaut à 75 pour cent de celui des prestataires réguliers. »

Le tableau 3 nous montre que le coût dynamique de la deuxième estimation des coûts de 1,7 milliard de dollars⁵ (soit le coût total de 4 milliards de dollars moins le coût statique de 2,295 milliards de dollars). Le DPB calcule que ce montant impliquerait un coût dynamique de près de 1,3 milliard de dollars (soit 75 pour cent de 1,7 milliard de dollars) pour la troisième estimation des coûts. Le DPB a également présumé que le coût statique de la troisième estimation des coûts peut se calculer en multipliant le nombre de nouveaux prestataires réguliers (166 330) par le coût moyen par prestataire (incluant les nouveaux entrants/retrants) de la première estimation des coûts (6 901\$), qui donne un coût statique de 1,148 milliard de dollars.⁶ Le DPB additionne les coûts statiques et dynamiques calculés à partir de ces hypothèses pour en arriver à un coût total de 2,426 milliards de dollars, ce qui est

dollars de la troisième estimation des coûts du gouvernement. La capacité du DPB de reproduire la valeur de la troisième estimation des coûts (avec un coût dynamique de 1,279 milliard de dollars) étayer notre opinion selon laquelle les hypothèses énoncées ci-dessus sont conformes à celles employées par le gouvernement pour élaborer la troisième estimation des coûts.

Par conséquent, le coût statique de la norme

est de 1,148 milliard de dollars.

On peut également estimer les coûts statiques associés au changement de

proposition, puisque : 1) le changement proposé est en vigueur une année seulement; 2) ce

coût est de 1,148 milliard de dollars seulement; et 3) la str

⁵ On peut également estimer le coût dynamique en multipliant le nombre de nouveaux prestataires par le coût moyen par prestataire. Ce calcul confirme que le coût dynamique est en réalité de 1,7 milliard de dollars.

⁶ On peut également estimer le coût statique en multipliant le nombre de nouveaux prestataires par le coût moyen par prestataire. Par exemple, aucun individu ayant abandonné

) h ")
gouvernementale du coût dynamique de la norme nationale de 360 heures (soit 1,7 milliard de dollars) est excessive. Le coût dynamique estimé par le gouvernement repose sur les estimations

taux de chômage des réformes effectuées au chômage (AC) au début des années 1970. Cette estimation basée sur un événement est problématique. Premièrement, ces

travailleurs quittant volontairement leur emploi

q
réformes ont été mises en place en tant que

temporaire proposé ne convient pas, puisque les changements de comportement dépendent habituellement de la nature des changements, à

niveau de la politique ou de la loi (voir à l'annexe D une discussion plus détaillée).

Si la norme nationale proposée de 360 heures pour devenait permanente, le coût statique (soit 1,148 milliard de dollars) donnerait probablement lieu à une sous-estimation du coût total du programme. Ceci étant dit, le DPB croit que le coût total (statique et dynamique) serait probablement nette gouvernementale de 2,425 milliards de dollars pour les raisons abordées ci-dessus.

O

(166 300) et de son coût statique de 1,148 milliard gouvernementales remises au GTAE.

/
1,148 milliard de dollars

estimations gouvernementales des coûts reposent sur trois paramètres de base, soit 1) le nombre de nouveaux prestataires résultant du changement

proposé au programme; 2) la durée moyenne des prestations que reçoivent les nouveaux prestataires; et 3) la prestation hebdomadaire moyenne que percevraient les nouveaux prestataires. Dans cette section, nous évaluons le caractère raisonnable des estimations gouvernementales de ces paramètres clés en les comparant aux données publiques et en examinant la sensibilité de leurs estimations.

/
nombre de nouveaux prestataires réguliers

) t
encore reçu aucune information touchant les données et la méthodologie employées pour établir les estimations de coûts du gouvernement. Ainsi, pour évaluer le caractère raisonnable du nombre de nouveaux prestataires) h "
remettre aux données publiques, dont tout

-emploi (- # " - est préparé par

-échantillon

fois par année. La plus récente ECAE fut publiée le 2008:

des limites, de sorte
détaillée du nombre de nouveaux prestataires

assurable exigé pour avoir droit
, ne " h
permet de mesurer que le nombre un état particulier et à un moment précis dans le temps et non pas leur évolution au cours de cette période.⁷)
- # "
termine en 2008, une année où le taux de chômage atteignait en moyenne 6,1 pour cent, ce qui est

⁷ - révélait que 102 000 individus e# -
moyenne étaient possiblement admissibles à des prestations, mais

cette description to
considérablement plus élevé.

gouvernement, soit 8,8 pour cent pour 2009-2010.⁸ Par conséquent, en utilisant les chiffres de 2008, on sous-estimerait grandement le nombre

u, en ce qui concerné les gens possiblement admissibles à des prestations, ment

comprennent ces gens ayant déclaré eux-mêmes

pour se qualifier et ceux qui ont travaillé moins de

pres # proposition ne couvre que les gens qui ont travaillé

habituellement⁹ # aucunement à identifier le pourcentage des individus probablement touchés par le changement proposé.

O) h " méthodologie devant permettre prestataires

Pour élaborer une telle estimation, le DPB remettre à trois paramètres essentiels : 1) le nombre total de chômeurs à chaque mois; 2) la

pendant un mois donné; et 3) la proportion de chômeurs qui auront travaillé entre 360 et 700 heures sans per déduire le premier paramètre en se basant sur

cent en 2009-2010. Le deuxième paramètre, soit la

⁸ # sondage du mois de juin du DPB portant sur le secteur privé, soit 8,7 pour cent en 2009.

⁹ Sur demande, on a également remis au DPB des enquêtes

remercions Statistiques Canada de nous avoir aidés en nous accordant plus précisément Geoff Bowlby et Scott h : « Cette analyse fait

emploi, qui renferment des données anonymes recueillies au cours de la période de 1976-2008. »

probabilité de quitter le chômage, peut se calculer

¹⁰ Il est essentiel de comprendre le flux des chômeurs entrants et sortants, puisque le niveau

que pour mesurer le nombre total de nouveaux prestataires, nous devons connaître le flux de chômeurs entrants. Enfin, le troisième paramètre, soit la proportion de nouveaux chômeurs qui ont travaillé entre 360 et 700 heures, interagit avec les

changement proposé.

i) Chômage total en 2009-2010

O) h " chômage annuel du gouvernement, soit 8,8 pour cent en 2009-2010. Le DPB combine ensuite cette hypothèse avec la projection de la main-

- # - h " chômage en 2009-2010. Puisque les données sur le - h "

juillet, le DPB considère que le nombre total de chômeurs devra augmenter de 17 000 au cours de chacun des huit derniers mois de 2009-2010 pour que le nombre moyen de chômeurs au cours de

a calculé ci-dessus.

ii) h \

h flux et non pas du nombre de -chômeurs qui influencera le

pas de connaître le nombre total de chômeurs à un moment donné dans le temps pour produire une estimation satisfaisante du nombre éventuel de

premier mois de mise en du programme, # V

¹⁰ La probabilité de quitter le chômage (x) peut se traduire comme suit : $U_t = (1-x)U_{t-1} + IN_t$; où U représente le stock de chômage et IN représente le flux d s -à-dire le nombre de personnes au chômage pendant 4 semaines ou moins.

deviendront admissibles aux prestations alors

première année des récessions de 1981-1982 et 1990-1991.

Pour avoir une idée du flux de chômeurs au cours des 11 derniers mois du programm

iii) Proportion de chômeurs qui ont travaillé entre 360 et 700 heures sans percevoir de

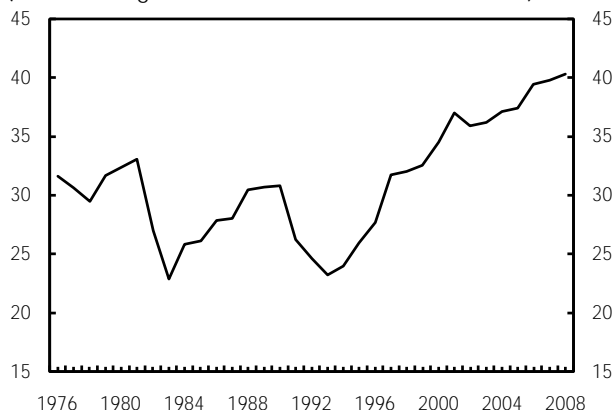
chômage pendant 4 semaines ou moins en tant nouveaux entrants au chômage (figure 1).

proportion du stock de départ et du flux des chômeurs au cours des 11 mois suivants, le tout

Figure 1

Individus ayant été au chômage pendant 4 semaines ou moins

(Pourcentage du nombre total de chômeurs)



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistiques Canada; Haver Analytics

Remarque : 0 ont été au chômage pendant moins de 4 semaines par rapport au nombre total de chômeurs.

La figure 1 nous indique que le nombre total de nouveaux chômeurs par rapport au nombre total de chômeurs diminue considérablement lors des récessions, alors que le nombre de chômeurs augmente et que diminue la probabilité que les chômeurs quittent le chômage. Par conséquent, il est probable que ce rapport chutera en 2009, ce qui, tout le reste étant inchangé, aura pour effet de réduire le nombre total de nouveaux chômeurs. Au aluer les estimations du gouvernement, le DPB a pris pour acquis que ce rapport chutera de 5,3 points de pourcentage pour atteindre 35 pour cent en 2009. Cette réduction de 5,3 points de pourcentage est conforme à la baisse

chômeurs qui étaient admissibles aux prestations 700 heures au cours des 52 semaines précédentes et qui

partir des données publiques disponibles, ainsi que Canada avait réalisées.

La combinaison de ces données a permis au DPB de séparer les chômeurs admissibles, mais qui en

groupes : 1) ceux qui ont eux-

avaient travaillé moins de 360 heures; et 3) ceux qui avaient travaillé entre 360 et 700 heures et qui

Les calculs du DPB nous portent à croire que parmi les 101 800 individus (approximativement) qui étaient

prestations pour cent du nombre total de chômeurs, près de 60 pour cent avaient déclaré avoir travaillé entre 0 et 360 heures; 17 pour cent avaient déclaré avoir travaillé entre 360 et 700 heures; et les 23 pour -mêmes déclarés.

h sont déclarés (soit les gens qui ont déclaré ne pas pas déclaré mais n ont

r la part de ceux qui avaient déclaré des

heures en 2008 afin de répartir les auto-déclarés vérifié sa sensibilité. Enfin, il est important de préciser que ces trois groupes présentent possiblement des entrants et des reentrants sur le marché de la main- et ces individus devraient encore accumuler 910 heures assurable pour avoir droit à des prestations.

Après avoir combiné les trois paramètres, les calculs du DPB nous portent à croire que le nombre de nouveaux prestataires éventuels est conforme à 300. Après avoir vérifié la sensibilité du nombre de prestataires aux valeurs réalistes des principaux) h " gouvernement, soit 166 300 nouveaux prestataires , était raisonnable en vertu du changement proposé.¹¹

coût moyen par nouveau prestataire

-dessus, le DPB calcule que le coût moyen par nouveau prestataire (incluant les frais administratifs) résultant de la nationale de 360 heures 901 gouvernement a réalisée le 6 août.

Pour évaluer le caractère raisonnable de cette estimation, le DPB a réparti le coût moyen par nouveau prestataire (hors frais administratifs¹²) en deux volets : la prestation hebdomadaire moyenne (en dollars par semaine); et la durée moyenne des prestations (en semaines). Puisque chacun de ces

réparti les nouveaux prestataires (qui sont au nombre de 166 300) entre les provinces potentielles en utilisant la proportion provinciale du nombre total de prestataires réguliers pour 4 nous montre la répartition des semaines maximales et minimales disponibles en vertu de la proposition par province, compte tenu du taux de chômage prévu pour chac semaines au cours desquelles un nouveau prestataire province de Terre-Neuve et Labrador à un minimum de 14 pour le Manitoba et la Saskatchewan (tableau 4).

Tableau 4
Principaux paramètres des provinces

Province	TC	Semaines		% de PAE
		Max.	Min.	
Canada	8,8	23	20	100,0
Terre-Neuve et Labrador	17,0	36	36	5,7
Î.-P.-É.	12,9	29	28	1,2
Nouvelle-Écosse	9,6	24	22	4,6
Nouveau-Brunswick	9,7	24	22	4,9
Québec	9,1	24	22	28,2
Ontario	9,6	24	22	33,8
Manitoba	5,3	18	14	2,1
Saskatchewan	5,0	18	14	1,8
Alberta	6,9	20	16	6,5
Colombie-Britannique	7,9	21	18	11,3

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, Statistiques Canada.

Remarques : O u # en % de proportion du nombre total de

Certaines hypothèses sont nécessaires afin de convertir une prévision du taux de chômage national en une répartition détaillée par province. Nos hypothèses nous permettent de tirer des projections des taux de chômage provinciaux qui sont généralement conformes aux taux de , dans laquelle on a déclaré un taux de chômage de 8,7 pour cent à l'échelle nationale, légèrement plus bas que le taux de 8,8 pour cent utilisé par le gouvernement (voir C).

¹¹ O k =) # # clientèle constituée de 184 464 personnes, ce qui est bien en-deçà de la plage raisonnable des estimations après avoir tenu compte de

¹² O) h " 155 millions de dollars de l'estimation du coût statique de 1,148 milliards de dollars. Ce montant est fondé sur une estimation du coût administratif moyen par bénéficiaire en 2007-2008 de 931 \$ fois l'estimation du gouvernement de 166 300 nouveaux prestataires. RHDSO indique qu'il y avait 1,8 million de prestataires en 2007-2008 et les frais administratifs étaient 1 676 millions de dollars en 2007, ce qui induira un coût administratif moyen de 931 \$ par prestataire.

O le test de vraisemblance du DPB représente les prestations hebdomadaires moyennes de 2007-2008 par province auxquelles on ajoute la croissance que hebdomadaires moyens au cours de 2008 et 2009. Le tableau 5 nous montre les détails de la prestation hebdomadaire moyenne prévue en 2009-2010, ainsi que les prestations hebdomadaires historiques moyennes par province.

Tableau 5
Prestations hebdomadaires moyennes par province (\$)

Province	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Canada	345	354	363
Terre-Neuve et Labrador	343	352	361
Î.-P.-É.	346	355	364
Nouvelle-Écosse	334	343	351
Nouveau-Brunswick	335	344	352
Québec	339	348	357
Ontario	349	358	367
Manitoba	329	338	346
Saskatchewan	342	351	360
Alberta	368	378	387
Colombie-Britannique	350	359	368

Sources : RHDCC, Bureau de directeur parlementaire du budget
Remarque : Les chiffres présentés proviennent du document de RHDCC intitulé « Rapport de contrôle et d'évaluation 2008 ».

Une estimation de la durée prévue par région doit reposer sur des hypothèses additionnelles. Pour fait appel à une hypothèse relative à la durée

maximale à laquelle les nouveaux prestataires ont droit par province. Autrement dit, on a évalué le coût éventuel du programme en supposant que les nouveaux prestataires utilisent entre 60 et 100 pour cent de la durée maximale prévue en vertu du programme proposé. Le DPB a choisi 60 pour cent en guise de limite inférieure en se basant sur la

proportion historique de l les prestataires réguliers, qui est demeurée stable aux alentours de 60 pour cent au cours de la dernière décennie (tableau 6) et en tenant compte du fait de l probablement.

Tableau 6
Proportion de l'admissibilité utilisée par les prestataires réguliers

Année	Proportion (%)
1997-1998	59,2
1998-1999	59,2
1999-2000	60,2
2000-2001	59,6
2001-2002	61,0
2002-2003	61,3
2003-2004	60,9
2004-2005	59,8
2005-2006	59,8
2006-2007	59,7
moyenne	60,1

Source : RHDCC, Bureau du directeur parlementaire du budget
Remarque : Les chiffres présentés proviennent du document de RHDCC intitulé « Rapport de contrôle et d'évaluation 2008 ».

O du coût statique de la proposition du h élève à 1,148 milliard de

gouvernement. Le tableau 7 nous présente un , par le DPB, de la vraisemblance de cette estimation. On y présente hebdomadaires moyennes et la proportion de) h " estimation du coût statique de 1,148 milliard de

gouvernementale du nombre de nouveaux prestataires sition (166 300). Pour illustrer, prenons pour acquis que les nouveaux prestataires utilisent en moyenne 70 pour cent de la prestation maximale à laquelle ils sont admissibles, alors que les bénéficiaires devraient recevoir en moyenne 357 \$ par semaine

pou
1,148 milliard de dollars.

Au tableau 7, on souligne également deux estimations réalistes pour chacun des éléments, soit une prestation hebdomadaire moyenne pondérée de 363\$ (voir le tableau 5) et la moyenne h par les prestataires réguliers (60,1 pour cent voir le tableau 6).

) estimations statiques du gouvernement produisent pour ces éléments des valeurs qui se situent à

de coût
statique de 1,148 milliard de dollars constitue une estimation raisonnable des coûts de la proposition ière

Tableau 7

Proportion de l'admissibilité hebdomadaire utilisée et prestations qui ont donné lieu à un coût statique de 1,148 milliard de dollars

Proportion de l'admissibilité utilisée par les prestataires	Prestation hebdomadaire moyenne (\$)	Coût statique (milliard \$)
60 %	416	1,148
70 %	357	1,148
80 %	312	1,148
90 %	277	1,148
100 %	250	1,148
60,1 %*	363**	

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget

Remarque : O ue la moyenne de la proportion de prestataires réguliers au cours de la période de 1997-1998 à 2006-2007.

Les deux astérisques (**) indiquent la prestation hebdomadaire moyenne que prévoit le DPB pour 2009-2010.

Annexe A – Prestations régulières moyennes de l'assurance-emploi (programme actuel)¹³

En vertu du programme d'assurance-emploi (AE), on verse des prestations régulières aux individus qui sont responsables, perdent leur emploi et se retrouvent sans travail et sans salaire durant au moins sept jours consécutifs et qui ont travaillé le nombre requis de heures admissibles au cours de la période de qualification. Depuis 1993, les travailleurs qui ont volontairement quitté leur emploi ne sont pas admissibles à des prestations régulières. Les

admissibles à des prestations régulières. La période de qualification équivaut à la période de 52

elle est plus courte, à la période depuis le début de l'emploi (ici a débuté au cours de la période de 52 semaines). Le nombre de semaines admissibles dépend du taux de chômage dans la région économique où vit le prestataire, ainsi que des fluctuations du marché du travail local. Les gens doivent accumuler entre 420 et 700 heures admissibles, tout dépendant de leur région économique. On compte 58 régions économiques (tableau A1). Cependant, si un individu entre sur le

revient sur le marché du travail après une absence de deux ans, au moins 910 heures de travail sont nécessaires au cours de la période de qualification.

Durée des prestations

On indique pendant un nombre maximal de semaines, tout dépendant de la région économique et du nombre d'heures admissibles. Au tableau A1, par exemple, on indique que dans les régions où le taux de chômage est de 6 pour cent ou moins, le nombre de semaines varie de 19 à 41, tout

¹³ # http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/legislation/eia_f.pdf et du

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/ae/taux_cotisation/2009/index.shtml.

(700 heures à 1 820 heures et plus, respectivement), alors que dans les régions où le taux de chômage est de 13 pour cent ou plus, le nombre de semaines varie de 31 à 50, tout dépendant, une fois de plus, du nombre d'heures admissibles (420 heures à 1 575 heures et plus, respectivement). À l'annexe B, on peut connaître en détail le nombre d'heures admissibles nécessaires au cours de la période de qualification, ainsi que le nombre de semaines de prestations en fonction du taux de chômage de la région (incluant la prolongation des prestations de chômage, s le budget 2009).

Tableau A1

Exigences en matière d'admissibilité et durée des prestations en vertu de l'actuel programme d'AE

Taux de chômage régional	Heures minimales	Semaines de prestation
6 % et moins	700	19-41
Plus de 6 % mais au plus 7 %	665	20-43
Plus de 7 % mais au plus 8 %	630	22-45
Plus de 8 % mais au plus 9 %	595	23-47
Plus de 9 % mais au plus 10 %	560	25-49
Plus de 10 % mais au plus 11 %	525	26-50
Plus de 11 % mais au plus 12 %	490	28-50
Plus de 12 % mais au plus 13 %	455	29-50
Plus de 13 %	420	31-50

Source: O [O](#) -emploi

Remarque: O

assurable. O
semaines de prestation signifie les nombres minimal et maximal correspondants de semaines de prestations payables admissibles.

Montant des prestations hebdomadaires

Les prestations hebdomadaires sont payables au taux de 55 pour cent des gains hebdomadaires admissibles (soit 42 300\$ par année) en 2009. Les gains hebdomadaires admissibles se calculent à partir du

ne norme nationale de
360 heures pour être admissible

total des gains (avant les déductions, mais incluant les pourboires et les commissions) au cours des 26 dernières semaines divisé par le nombre de semaines travaillées au cours des 26 dernières semaines ou, si ce montant est plus élevé, le nombre allant de 22 semaines pour les régions où

le taux de chômage est inférieur à 6 pour cent à 14 semaines pour les régions où le taux de chômage est supérieur à 13 pour cent. Ce paramètre

les prestataires à accumuler le plus grand nombre de semaines de travail.

Annexe B – Heures d’emploi assurable exigées et durée maximale des prestations

Heures d’emploi assurable exigées et durée maximale des prestations en vertu de l’actuel programme d’AE

Nombre d'heures d'emploi assurable au cours de la période de qualification	6% et moins	Plus de 6% mais au plus 7%	Plus de 7% mais au plus 8%	Plus de 8% mais au plus 9%	Plus de 9% mais au plus 10%	Plus de 10% mais au plus 11%	Plus de 11% mais au plus 12%	Plus de 12% mais au plus 13%	Plus de 13% mais au plus 14%	Plus de 14% mais au plus 15%	Plus de 15% mais au plus 16%	Plus de 16%
		360-384										
385-419												
420-454									31	33	35	37
455-489								29	31	33	35	37
490-524							28	30	32	34	36	38
525-559						26	28	30	32	34	36	38
560-594					25	27	29	31	33	35	37	39
595-629				23	25	27	29	31	33	35	37	39
630-664			22	24	26	28	30	32	34	36	38	40
665-699		20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40
700-734	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41
735-769	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41
770-804	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42
805-839	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42
840-874	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43
875-909	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43
910-944	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44
945-979	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44
980-1014	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45
1015-1049	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45
1050-1084	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46
1085-1119	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46
1120-1154	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47
1155-1189	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47
1190-1224	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48
1225-1259	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48
1260-1294	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49
1295-1329	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49
1330-1364	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50
1365-1399	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50
1400-1434	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49	50
1435-1469	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	50
1470-1504	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49	50	50
1505-1539	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	50	50
1540-1574	33	35	37	39	41	43	45	47	49	50	50	50
1575-1609	34	36	38	40	42	44	47	48	50	50	50	50
1610-1644	35	37	39	41	43	45	47	49	50	50	50	50
1645-1679	36	38	40	42	44	46	48	50	50	50	50	50
1680-1714	37	39	41	43	45	47	49	50	50	50	50	50
1715-1749	38	40	42	44	46	48	50	50	50	50	50	50
1750-1784	39	41	43	45	47	49	50	50	50	50	50	50
1785-1819	40	42	44	46	48	50	50	50	50	50	50	50
1820-	41	43	45	47	49	50	50	50	50	50	50	50

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; RHDCC.

Remarque : Les durées maximales énoncées dans ce tableau ont été ajustées pour tenir compte de la prolongation de 5 semaines adoptée dans le budget 2009.

Heures d'emploi assurable exigées et durée maximale des prestations en vertu du programme proposé d'AE

Nombre d'heures d'emploi assurable au cours de la période de qualification	6% et moins	Plus de 6%	Plus de 7%	Plus de 8%	Plus de 9%	Plus de 10%	Plus de 11%	Plus de 12%	Plus de 13%	Plus de 14%	Plus de 15%	Plus de 16%
		mais au plus 7%	mais au plus 8%	mais au plus 9%	mais au plus 10%	mais au plus 11%	mais au plus 12%	mais au plus 13%	mais au plus 14%	mais au plus 15%	mais au plus 16%	
360-384	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36
385-419	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36
420-454	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37
455-489	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37
490-524	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38
525-559	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38
560-594	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39
595-629	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39
630-664	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40
665-699	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40
700-734	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41
735-769	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41
770-804	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42
805-839	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42
840-874	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43
875-909	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43
910-944	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44
945-979	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44
980-1014	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45
1015-1049	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45
1050-1084	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46
1085-1119	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46
1120-1154	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47
1155-1189	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47
1190-1224	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48
1225-1259	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48
1260-1294	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49
1295-1329	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49
1330-1364	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50
1365-1399	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50
1400-1434	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49	50
1435-1469	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	50
1470-1504	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49	50	50
1505-1539	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	50	50
1540-1574	33	35	37	39	41	43	45	47	49	50	50	50
1575-1609	34	36	38	40	42	44	47	48	50	50	50	50
1610-1644	35	37	39	41	43	45	47	49	50	50	50	50
1645-1679	36	38	40	42	44	46	48	50	50	50	50	50
1680-1714	37	39	41	43	45	47	49	50	50	50	50	50
1715-1749	38	40	42	44	46	48	50	50	50	50	50	50
1750-1784	39	41	43	45	47	49	50	50	50	50	50	50
1785-1819	40	42	44	46	48	50	50	50	50	50	50	50
1820-	41	43	45	47	49	50	50	50	50	50	50	50

Source : Parti libéral du Canada.

Remarque : Les durées maximales énoncées dans ce tableau ont été ajustées pour tenir compte de la prolongation de 5 semaines adoptée dans le budget 2009.

Annexe C – Présentations du gouvernement au groupe de travail sur l'AE

D f f g Y b h U h] c b X i * U c — h U i [f c i d Y X Y h f U j U] ` ` g i t

**Tableau sommaire
Options de l'imposition d'un critère d'admissibilité uniforme de 360 heures
Estimation de l'impact sur les clients et du coût**

Options	Estimation de l'impact sur les clients	Coût estimé* (millions de dollars)
Option 1 : 19 semaines de moins que la NVA actuelle	332 580	2 260^t
Option 2 : Prolonger la durée minimale dans la colonne sous la NVA actuelle	332 580	2 375^t
Option 3 : Prolonger la formule actuelle, mais sans descendre à moins de 19 semaines	332 580	2 335^t
Option 4 : Prolonger la formule actuelle	332 580	2 295^t

Les estimations des coûts et du nombre de prestataires ajustées afin de tenir compte de la croissance des salaires entre 2006 et 2009. On a également ajusté les estimations pour tenir com -2010.

* " également les frais administratifs permanents.

^t Incluant les impacts éventuels sur le marché de la main-

Remarque V

V t °

Présentation du 14 août U i [f c i d Y X Y h f U j U] ` ` g i f ` ` D 5 9

A. Quels seraient les coûts incrémentiels totaux et les impacts estimés d'une norme nationale d'admissibilité de 360 heures?

Cette méthodologie est basée sur la même approche que celle employée dans la réponse du 6 août, mais (en tenant compte des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active (DPRM)* et des prestations spéciales). On présume que la réponse comportementale des prestataires est la même que celle des prestataires.

Options	Estimation de l'impact sur les clients	Coût total estimé à l'exception des DPRM et des prestations spéciales (millions de dollars)
Option 1 : 19 semaines de moins que la NVA actuelle	166 300	2 405
Option 2 : Prolonger la durée minimale dans la colonne sous la NVA actuelle	166 300	2 465
Option 3 : Prolonger la formule actuelle, mais sans descendre à moins de 19 semaines	166 300	2 445
Option 4 : Prolonger la formule actuelle	166 300	2 425

* Personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active (DPRM)

B. Quel serait le coût si on fixait les critères d'admissibilité à 385 et 420 heures en prenant pour acquis qu'il n'y a pas de DPRM ou de prestations spéciales?

admissibilité de 385

Remarque V

V t

Annexe D – Analyse de l'estimation des coûts dynamiques du gouvernement

Le gouvernement a également estimé le coût du basant sur les impacts présumés au niveau de la main- reflétant les changements de comportement (soit un impact dynamique). Le gouvernement base son impact dynamique sur les esti t faites les économistes de

à ce Cependant, la documentation remise au groupe de e comportait aucun renvoi explicite à des analyses ou des études pour étayer O à 360 heures incluant les prestations spéciales et les nouveaux entrants/retrants il en résulterait au niveau du augmentation de coût dépassant les 4 milliards de dollars.

O le gouvernement, d C dans les années 1970

assisté, au début des années 1970, à une libéralisation généralisée ¹⁴ Parmi les réformes adoptées, on a imposé un 8 semaines et

repose estimation de coût dynamique. # également eu lieu au début des années 1970. Par exemple, on a étendu la couverture au secteur public et à quiconque travaillait plus de 20 heures par semaine; on a adopté les prestations de maladie, de maternité et de retraite pour les travailleurs ayant accumulé au moins 20 semaines

régions où le taux de chômage est élevé; et on a adopté un taux de prestations de 75 pour cent pour les salariés à faible revenu ayant des enfants. Globalement parlant, les réformes de 1970-1971 ont eu pour effet considérablement C et on ignore si

réformes. Mais le plus important, ces réformes ont également été adoptées à une époque où le C avaient volontairement quitté leur emploi (on alnable qui entoure toute estimation des impacts comportementaux, on pourrait envisager et utiliser une plage plausible de la réforme proposée.

Deuxièmement, les réformes de 1970-1971 étaient, en vertu de la loi, des changements h C, même si on modifia subséquemment les critères prestations à la fin des années 1970 en réaction C constituait un désincitatif au travail. Nonobstant les changements structuraux auxquels on a assisté sur le marché du travail au Canada depuis le début des années 1970, il ne convient pas de se baser sur les impacts des C pour déterminer de la réforme temporaire proposée en 2009-2010, puisque les changements de comportement dépendent habituellement de la nature du changement politique ou législatif, à

) pas les nouveaux entrants ou les retrants dans la population active. Cette restriction, soit la nature temporaire de la réforme proposée et le fait que depuis 1993, les gens quittant volontairement leur

¹⁴ O VII # http://www.hrsdc.gc.ca/eng/employment/ei/premium_rate/2009/tranf/ei-ae_2009.pdf comporte un examen des principaux 1930 et 2007.

mesure dans laquelle les individus modifieraient leur comportement face à une baisse du seuil prestataires augmente en fonction présumé (soit une augmentation implicite de 247 000 clients¹⁵), tous les nouveaux clients devraient à pied par leur employeur. Pour les entreprises qui cherchent à maximiser leurs bénéfices et compte difficile de comprendre la raison pour laquelle les employeurs seraient prêts à sabrer davantage dans leurs effectifs en réaction à ce changement ils

devront encourir des coûts accrus pour embaucher/réembaucher lors de la reprise économique. Ceci étant dit, si la réforme proposée employés pourraient éventuellement faire preuve de connivence, poussant ainsi davantage à congédier leurs employés pour ensuite les réembaucher. V basées sur les réformes de 1970-1971 ne serviraient pas compte tenu de la structure départs volontaires) de base utile pour évaluer comportement des travailleurs.

¹⁵

901\$, le no
(4 milliards de dollars divisés par 6 901\$), ce qui représente une augmentation de 247 000